

ASSEMBLEE GENERALE DE LA FRACTION DE COMMUNE DE L'ORIENT

MARDI 13 DECEMBRE 2022 - HOTEL DE LA POSTE

Présence du Conseil Général : 32

Conseil exécutif : 4 Les excusés : 6

Ordre du jour :

- 1) Contrôle des présences
- 2) Assermentations
- 3) Adoption du PV du 28 juin 2022
- 4) Communication du conseil + éclairage public et site internet
- 5) Présentation du préavis : 4/22 budget 2023
- 6) Propositions individuelles et divers

Monsieur Bernard Stucki débute cette séance en remerciant chacun pour leur présence à cette assemblée générale.

Point 1. Contrôle des présences :

32 personnes présentes ce soir & 6 personnes excusées Le conseil exécutif est quant à lui représenté par 4 personnes ce soir.

Point 2. Assermentations:

Messieurs Bernard Jolliet, Eric Guignard, Alain Cretin et Jean Pierre Jaccard se sont faits assermentés ce soir.

Point 3. Adoption des PV du 28 juin 2022

Le PV de l'assemblée du 28 juin 2022 a été accepté à l'unanimité.

Monsieur Pierre-Maurice Rochat relève toutefois que concernant le poids public, il s'agit de l'autorisation des places de parques et non pas des garages.

Point 4. Communication du conseil + éclairage public et site internet

Monsieur Pierre-Maurice Rochat prend la parole et tiens à remercier toutes les personnes présentes ce soir et ainsi consacrer une partie de votre temps à l'assemblée générale.

Il débute son discours en informant l'assemblée que pour des raisons de santé Monsieur Alfred Lüthi n'est plus en mesure de gérer les tâches confiées jusqu'à ce jour et de ce fait, le 27 novembre 2022 il nous a donc fait par de sa démission. Alfred a consacré de nombreuses années au Village et cela a commencé en 2005. Il en a d'ailleurs été le président pendant 13 ans. Nous le remercierons jamais assez pour tout son travail, son engagement et sa gentillesse. Au nom de tous, nous lui adressons un prompt rétablissement ainsi nos vifs remerciements.

Monsieur Pierre-Maurice Rochat poursuite en informant également de la démission de Madame Danielle Flaction que nous tenons à remercier chaleureusement pour ses 30 ans de conciergerie (toilettes public) qui nous pouvons le souligner a toujours été impeccable.

Dès le 1^{er} janvier 2023, Madame Céline Panchaud reprendra donc cette mission et nous la remercions d'avance.

En 2022 nous ne dénombrons pas moins de 12 décès, nous prendrons donc 1 minute de silence afin de leur rendre hommage.

Nous sommes cependant ravis de pouvoir vous annoncer la naissance de 6 nouveaux né au sein du Village de l'Orient.

Le Conseil Exécutif a poursuivi son activité lors de ce deuxième semestre et s'est réuni 11 fois afin de traiter les affaires courantes du Village. Le Conseil a donc participé aux diverses assemblées soit celles concernant l'étude de faisabilité de la fusion des communes, de la fête du 1er Août, des 4 villages, de la Société du Téléski des Esserts et avec la Commune concernant le deuxième tronçon de la traversée du Village.

Toiture grande salle du Village :

Le préavis ayant été accepté lors de la dernière assemblée, nous avons le plaisir de vous annoncer que à la suite de plusieurs démarches administratives afin d'obtenir le certificats CECB+, les aides financières (tout ça pour l'obtention des subsides) les travaux débuteront au printemps 2023 pour autant que le temps le permette. Un grand Merci à Madame Anne Witzig pour son investissement dans ce projet.

Bâtiment Messidor-Rue des Amoureux 2 :

Monsieur Raphaël Niffenegger, responsable du bâtiment a constaté passablement de « dégâts « dans le bâtiment, à savoir : La face Nord a des traces noirâtres au-dessus de certaines fenêtres, la façade Ouest a des dépôts de mousse. Un manque d'aération des locataires a été constaté. Une circulaire a été

distribuée afin de sensibiliser les gens sur la réalisation d'une bonne aération. Des spécialistes ont également constaté un manque d'isolation sur le bas du bâtiment. Un préavis est en cours et vous sera présenté début 2023.

Traversée du Village:

Les travaux du 3^{ème} tronçon ont été réalisés. Comme annoncé lors de la dernière assemblée, nous avons donc profité de remettre en état l'éclairage public de ce tronçon.

Les préavis concernant les places de parc devant la ferme ainsi que la place Rue Centrale 12 seront préparés en janvier 2023.

Parking "du téléski": Une solution concernant sa servitude et sa réfection et en cours.

Un grand merci à Monsieur Patrice Masson pour le suivi de ces travaux ainsi que pour sa disponibilité.

Archives du village:

Le Conseil Exécutif a déménagé toutes ses archives dans les anciens dortoirs de la grande salle du Village. Madame Manuela Giovannini (archiviste) a débuté le tri et le classement début novembre. Ce long travail durera environ 2 ans. Ce dernier doit encore étudier quant à la réalisation d'un local approprié pour le stockage de ces archives.

Etude de faisabilité - fusion des communes :

Plusieurs séances du COPIL ont eu lieu pendant ce deuxième semestre. La deuxième phase débutera le 14 décembre 2022 et consistera à la rédaction d'une convention de fusion qui réglera les principes généraux. Cette convention sera soumise aux trois conseils communaux pour validation ou non. En cas de refus de l'un des conseils, le projet de fusion sera abandonné sans être soumis en votation populaire auprès des habitants de la Vallée de Joux.

Votre conseil étant positif, il espère que cette convention sera acceptée par les trois conseils communaux et par le peuple. Si c'est le cas, la nouvelle commune verra le jour au premier janvier 2027. Le mandat du Conseil Exécutif actuel sera donc prolongé de 6 mois soit du 1 juillet au 31 décembre 2026. Le Conseil Exécutif est intégré dans deux groupes de travail :

- Celui du nom, des armoiries, de la vie associative et de l'identité régionale. Ce groupe est représenté par notre président, Monsieur Pierre-Maurice Rochat.
- 2. Financement et fiscalité des fractions de communes et des sociétés d'intérêt public. Ce groupe est représenté par notre boursière, Madame Catherine Golay.

1er août 2023:

La fête du 1er août est comme chaque année organisée avec les 3 autres villages. Le Village de l'Orient à la responsabilité de l'organisation pour cette prochaine édition.

Le Conseil Exécutif est donc à la recherche de deux demoiselles d'honneur et un ou une jeune personne pour lire le pacte fédéral de 1291. N'hésitez pas à en parler autour de nous et également nous informer si vous connaissez quelqu'un.

Divers:

Le Conseil Exécutif va installer prochainement une boîte à livres dans le hall d'entrée de L'Epicerie, vers les cases postales. Un petit règlement sera affiché afin d'éviter un trop grand nombre de livres ou de divers supports tels que DVD, CD ou cassettes VHS.

À la suite de la démission de notre conseiller, Monsieur Alfred Lüthi, les candidatures sont ouvertes afin d'accueillir une personne prête à s'investir au sein de notre équipe qui est bien entendu à disposition pour répondre à toutes vos éventuelles questions.

Monsieur Pierre-Maurice Rochat tient à remercier chacun pour tout le travail accompli, leur disponibilité ainsi que leur engagement tout au long de l'année et bien entendu sans oublier notre boursière et notre secrétaire pour leur travail et qui sont une aide et un soutien important pour le Conseil Exécutif.

Point 5 : Présentation du préavis : 4/22 budget 2023

Monsieur Eric Rochat prend la parole afin de nous présenter le budget de l'exercice 2023.

La commission des finances composée de Madame Anne-Thérèse Bodenmann ainsi que Messieurs Christophe Bonny, Nicolas Devaud & Monsieur André Reymond qui était quant à lui excusé s'est réunie le 7 décembre 2022 afin de traiter l'objet cité en titre.

Le Conseil exécutif était quant à lui représenté par Monsieur Pierre-Maurice Rochat et Madame Catherine Golay.

Administration générale:

Compte 110.310: Il est à nouveau convenu un montant de 8'000.- pour la mise à jour et l'épuration des archives. Ce travail a commencé en 2022 et devrait être terminé en 2023. Le montant mis au budget 2022 ne sera que partiellement utilisé. On peut donc imaginer que le coût total de cette opération ne sera pas de 16'000.-. Le site internet coûtera environ 500.- pour son entretien et maintenance pour les années à venir.

Compte 110.365 (subsides aux sociétés) : Une erreur d'édition a été commise concernant le montant de 800.- qui a bien été attribué à l'Association des Amis de l'Hôpital et non pas la garderie des Aristochats. A noter également le montant de 240.- attribué à l'association des paysannes vaudoises.

Finances:

Le montant de 140'000.- est porté au budget 2023. Il est donc identique à 2022. Pour rappel, le montant encaissé en 2021 était de 188'833.-

Les amortissements comptables seront de 78'500.- et le remboursement des emprunts de 215'000.-

Bâtiment:

Chiffres similaires au budget précédent. La commission insiste sur le fait et comme il l'a déjà été précédemment mentionné de créer un fonds de rénovation pour les bâtiments. En effet il est a noté que l'entretien des bâtiments se fait selon les besoins urgents.

Travaux-éclairage public – urbanisme :

Hausse de l'énergie de 80% annoncée par la SEVJ (une analyse sera faite dans le courant du premier semestre 2023). Il faudra donc attendre la fin 2023 pour en tirer des conséquences. En effet des mesures économiques ont été mises en place. Toutefois il est également à noter que la mise en conformité de candélabres d'ancienne génération sera a réaliser prochainement.

Au terme de ce rapport et du budget préparé comme toujours avec soin et prudence, l'assemblée générales accepte à l'unanimité et ce malgré toutes ces augmentations le budget 2023 qui prévoit :

- Aux charges 757'763.-
- Aux recettes : 758'260.-
- Bénéfice présumé : 497.-

Eclairage public et décoration de Noël :

Monsieur Pierre-Maurice Rochat reprend la parole et nous informe que le Conseil Exécutif a par la voie du journal de la FAVJ et du panneau d'affichage annoncé une période d'essai d'extinction de l'éclairage public du Village entre 23h00 et 5h00 du matin et ce du 28 novembre au 18 décembre 2022.

Cette mesure a été prise dans le cadre des recommandations d'économies d'énergie préconisées par le Canton de Vaud, sur l'ensemble de son territoire. La décision du Conseil Exécutif permet d'être identique au choix des communes de L'Abbaye et du Lieu. Ce qui donne une uniformité sur la Vallée de Joux.

Le Conseil Exécutif a étudié avec la SEVJ la solution la mieux adaptée à court terme. Il est difficile de trouver une solution idéale en raison des différents types d'éclairages. (Candélabres au mercure, sodium, LED) et des différents branchements.

Pour un investissement sur du long terme une étude doit être menée avec la SEVJ. Il est à noter que le type d'éclairage préconisé par le Canton à l'avenir est l'éclairage dynamique (à détecteurs de mouvements). Cette solution coûterait plus de 200'000.- Si l'on tient compte des économies d'énergie respectivement des frais d'électricité que cela occasionnerait, il faudra compter globalement quelque 25 ans pour amortir un tel investissement.

A la suite de ces changements, le Conseil Exécutif espère avoir un retour de votre part pour décider soit de poursuivre cette pratique au-delà du 18 décembre 2022 ou de revenir à un éclairage public complet. Il est à noter que l'absence d'éclairage fait baisser la vitesse des véhicules et que la criminalité était en baisse.

L'étude sur l'éclairage public débutera début 2023 et vous sera présentée par un préavis.

Toutefois il est à noter qu'avant de prendre une décision il faudrait attendre de savoir s'il y aura une fusion des 3 communes ce qui changera l'investissement de ce projet. En effet, une éventuelle fusion des communes remettra en cause le financement de l'éclairage public qui ne pourra pas être à la charge de la nouvelle Commune sur la quasi-totalité de son territoire exception faite des 3 Fractions de commune de l'Orient, du Sentier et du Brassus ainsi que la Société d'intérêt public du Solliat.

Pour la même raison, la décoration de Noël dans les rues du village n'a pas été montée cette année. Nous avons uniquement mis le sapin de Noël au carrefour Rue Centrale – Rue Alfred Lugrin vers la fontaine Masey-Massy.

Avant de clore le sujet, Il tient également à corriger ce qui concerne la page 10 du préavis des comptes : Le budget 2022 est de 52'950.- et le budget 60'950.- il ne faut pas les comparer au compte 2021 qui est de 24'550.80.- car nous avions fait très peu d'entretien technique.

Monsieur Felix Morand prend la parole concernant la décision qui a été prise au sujet de l'arrêt de l'éclairage dès 23h. Il trouve que c'est dangereux autant pour les automobilistes que pour les piétons. Il informe également que les passages piétons devraient être illuminés en tout temps car la sécurité est plus importante que tout le reste.

Madame Géraldine Niffenegger prend également la parole concernant l'éclairage qui est coupé à 23h00 et trouve qu'au niveau de la sécurité ce n'est pas terrible d'autant plus si des enfants rentrent à la maison pour des raisons diverses.

Monsieur Pierre-Maurice Rochat reprend la parole concernant cet éclairage et informe que la décision n'est pas arrêtée et que la décision finale sera prise en discutant avec tous. Cette solution a été prise car le canton l'a conseillé. Si nous avions un budget de 200'000.- nous opterions pour un éclairage dynamique.

Monsieur Bernard Stucki prend la parole afin de savoir s'il est possible d'allumer une lampe sur deux, malheureusement cela n'est pas autorisé.

Monsieur Félix Morand reprend la parole afin de soumettre la mise en place d'une nouvelle commission qui aurait pour but de trouver des solutions pour réduire tous les coûts du village. Monsieur Bernard Stucki prend la parole et informe qu'il serait en effet envisageable lors d'une prochaine assemblée de créer une nouvelle commission.

Monsieur Pierre-Maurice Rochat prend la parole afin d'ajouter que le Val de Ruz n'a plus d'éclairage de nuit depuis 2020. (hormis les passages piétons) et parlent de diminutions de cambriolages, excès de vitesse.

Il ajoute également que selon la loi un automobiliste doit adapter sa vitesse aux conditions

Monsieur Christian Piguet rebondi et informe que lui qui habite au bord de la route cela ne change rien. Eclairage ou non les automobilistes respectent jusqu'à minuit environ puis il n'y a plus de limite.

Monsieur Roland Zahnd prend la parole afin d'avoir plus d'informations concernant la rénovation de la Rue Centrale. Il ajoute que nous avons le trottoir le plus « dégueulasse » de toute la commune.

Monsieur Pierre-Maurice Rochat prend la parole en informant que tant qu'il y a des oppositions il n'est pas possible d'avancer sur les rénovations.

Monsieur Philippe Gauljaux prend la parole en informant que si le Village souhaite se faire des sous il faut mettre un radar fixe le long de la route.

Monsieur Pierre-Maurice Rochat informe qu'il n'est pas possible de faire des contrôles radar car nous sommes sur une route cantonale et de ce fait nous ne sommes pas agréés.

Après toutes ces discussions, une votation est effectuée afin de savoir qui souhaite remettre l'éclairage public.

Pour: 5 personnes

Contre: 21

S'abstiennent: 7

La discussion est clause et la lumière restera éteinte.

Site Internet:

Monsieur Pierre-Maurice Rochat prend la parole en annonçant que le site internet est terminé et accessible à vous tous via le lien : www.lorient.ch. Il tient à remercier Madame Anne Witzig et Monsieur Raymond Lavanchy pour leur aide précieuse sur ce long travail qui a permis d'alimenter le contenu du

site internet. Un grand merci à Monsieur Roland Zahnd auteur du livre qui a permis à Madame Anne Witzig de reprendre les points essentiels du village.

Point 8: Propositions individuelles et divers

Monsieur Jean-Claude Blattmer prend la parole afin de savoir s'il est prévu d'isoler le bâtiment où se trouve l'épicerie ? Malheureusement Monsieur Pierre-Maurice Rochat prend la parole est informe qu'au vu du fort taux d'endettement actuel il est compliqué de pouvoir faire le nécessaire pour le moment. Nous avons toutefois conscience que les deux bâtiments Rue Centrale 12 & 14 doivent être isolés.

Monsieur Bernard Stucki prend la parole afin de nous annoncer qu'après 7 ans en tant que Président du Conseil du Village, il souhaite remettre sa démission au 31 décembre2022. Il se fera un plaisir de participer aux prochaines assemblées sans toutefois participer à des commissions.

Il poursuit et a le plaisir de nous informer (avec beaucoup de suspense) que Madame Anne-Thérèse Bodenmann reprendra donc le poste de la présidence au 1^{er} janvier 2023. Nous lui adressons d'ores et déjà plein succès dans ses nouvelles fonctions.

A l'unanimité et après votation, l'assemblée générale valide cette nouvelle présidente.

De ce fait elle libérera ses fonctions à la commission des finances. Monsieur Eric Rochat recherche donc une personne afin de compléter son équipe. Madame Frédérique Charlet se manifeste et remplace ainsi Madame Anne-Thérèse Bodenmann.

Monsieur Pierre-Maurice Rochat prend la parole en informant que nous sommes également à la recherche d'un nouveau conseillé pour le remplacement de Monsieur Alfred Luthi. Une annonce sera faite prochainement dans la FAVJ.

Monsieur Bernard Stucki clôt cette assemblée à 21h35.

Le Président :

Bernard Stucki

La secrétaire :

Lynda Cabras

Thulu'

